

# ACHÈVEMENT DE CHANTIER

---

**N° Dossier :** PC 038 428 04 U1002

**Date de dépôt :** 08/07/2022

**Bénéficiaire(s) :** CHARLES CHRISTIAN

**Superficie du terrain :**

**Informations supplémentaires :**

RÉFÉRENCE CADASTRALE : ( - )

CONSTRUCTION PARTIELLE BATIMENT AGRICOLE PARCELLES B210 B213 B215 B218

***Le dossier peut être consulté à cette adresse :***

MAIRIE

52 CHEMIN DE LA MAIRIE

38350 SAINT MICHEL EN BEAUMONT

Droit de recours:

Le délai de recours contentieux est de deux mois à compter du premier jour d'une période continue de deux mois d'affichage sur le terrain du présent panneau (article R. 600-2 du code de l'urbanisme).

Tout recours administratif ou tout recours contentieux doit, sous peine d'irrecevabilité, être notifié à l'auteur de la décision et au bénéficiaire du permis ou de la décision prise sur la déclaration préalable.

Cette notification doit être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de quinze jours francs à compter du dépôt du recours (article R. 600-1 du code de l'urbanisme).